

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

10 avril 2015

Membres du Conseil Municipal présents : Gilles JOLAIN, Thierry TESSIER, Hervé MASSART, Emilie RAULET, Karine DARDAINE, Catherine SINGER, Christophe PELOT, Stéphane BEDELL, Geneviève BARBESANT, Jean-Michel LHERMITE

Excusés : Muriel GENIN, Céline MIKULA, Thierry MANGEOT, Sonia RUCHON, Alain MAIGRET (procuration à Hervé MASSART)

Président: Gilles JOLAIN

Secrétaire : Thierry TESSIER

CONVOCATION DU 03 /04/2015

Convoqués : 15 Présents : 10 votants : 11

COMPTE DE GESTION 2014 - COMMUNE

Le conseil municipal accepte le compte de gestion de l'année 2014 de la commune

d'Onville tel présenté par le Trésorier.

POUR : Tous CONTRE : ABSTENTION :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE

Le conseil municipal vote le compte administratif 2014 et arrête ainsi les comptes :

Investissement	Dépenses	Prévus :	190 272.00 €
		Réalisé :	159 320.95 €
		Reste à réaliser	8 000.00 €
Recettes	Prévus :	190 272.00 €	
		Réalisé	111 665.48 €
		Reste à réaliser	0.00 €
Fonctionnement	Dépenses	Prévus :	281 265.82 €
		Réalisé :	178 970.58 €
		Reste à réaliser	0.00 €
Recettes	Prévus :	281 265.82 €	
		Réalisé	200 642.28 €
		Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice Investissement : - 47 655.47 €

Fonctionnement : 21 671.70 €

Résultat global : - 25 983.77 €

POUR : Tous CONTRE : ABSTENTION :

AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - COMMUNE

Le conseil municipal constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	22 837.52 €
- un déficit reporté de :	- 1 165.82 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	21 671.70 €
- un déficit d'investissement de :	47 655.47 €
- un déficit des restes à réaliser de :	8 000.00 €
soit un besoin de financement de :	55 655.47 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :	
- résultat d'exploitation au 31/12/2014 excédent	21 671.70 €
- affectation complémentaire en réserve (1068)	21 671.70 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.00 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	47 655.47 €

POUR : Tous CONTRE : ABSTENTION :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE

Le conseil vote le budget primitif suivant :

	Dépenses	Recettes
Investissement	133 870 *	133 870
Fonctionnement	266 055	266 055

* 8 000.00 € dont € de restes à réaliser.

POUR : CONTRE : ABSTENTION :

COMPTE DE GESTION 2014 - EAU

Le conseil municipal accepte le compte de gestion de l'année 2014 du service eau d'Onville tel présenté par le Trésorier.

POUR : Tous CONTRE : ABSTENTION :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - EAU

Le conseil municipal vote le compte administratif 2014 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>	Dépenses	Prévus :	59 752.00
		Réalisé :	29 756.50
		Reste à réaliser	0.00
Recettes		Prévus :	59 752.00
		Réalisé	54 798.71
		Reste à réaliser	0.00
Fonctionnement	Dépenses	Prévus :	63 240.00
		Réalisé :	41 157.28
	Recettes	Prévus :	63 240.00
		Réalisé	61 325.72
Résultat de clôture de l'exercice	Investissement :		25 042.21 €
Fonctionnement :	20 168.44 €		
Résultat global :	45 210.65 €		

POUR : CONTRE : ABSTENTION :

AFFECTATION DES RESULTATS - EAU 2014

Le conseil municipal constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	5 900.00 €
- un excédent reporté de :	14 178.44 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	20 168.44 €
- un excédent d'investissement de :	25 042.21 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
soit un excédent de financement de :	25 042.21 €

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2014: excédent	20 168.44 €
- affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
résultat reporté en fonctionnement (002)	20 168.44 €
résultat d'investissement reporté (001) : excédent	25 042.21 €

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EAU 2015

Le conseil vote le budget primitif suivant :

	Dépenses	Recettes
Investissement	53 950 €	53 950 € dont 0.00 € de RAR
Fonctionnement	57 230 €	57 230 €

POUR : Tous

CONTRE :

ABSTENTION :

PAIEMENT FACTURES ONF

Le conseil municipal, après entente avec l'ONF,

- demande l'étalement du paiement des factures de l'ONF. Le remboursement de ces dernières s'effectuera dès l'encaissement des ventes de bois sur la commune ou trimestriellement, le montant est fixé à 1 500 € maximum.

- décide de rembourser en priorité des factures de l'ONF dès la vente de l'immeuble situé au 5 rue de Gorze à Onville

POUR : Tous

CONTRE :

ABSTENTION :

LOYER DU LOGEMENT DE LA POSTE

Le conseil décide de laisser le locataire acheter le fuel pour le chauffage de l'immeuble. Le montant des charges ne sera plus prélevé mensuellement. (Remboursement au locataire des charges de la poste) Le remboursement des charges de la poste sera sans changement

POUR : Tous

CONTRE :

ABSTENTION :

Le maire
Gilles JOLAIN

Fait et délibéré le 10 avril 2015

Affichage le 11 avril 2015.